



Déclaration FSU - CHSCT Départemental Nord du 29 avril 2021

Nous sommes réunis à ce jour pour le premier CHSCT départemental de l'année 2021, dans un contexte de crise sanitaire plus qu'inquiétant. Le gouvernement se félicite de garder les écoles, collèges et lycées ouverts - ce que nous avons toujours défendu - mais à quel prix ? Le protocole sanitaire mis en place dans les établissements scolaires reste quasi-inchangé voire s'est allégé, alors même que nous sommes dans la 3e vague de cette épidémie ! Les injonctions ministérielles affluent, sont contradictoires et souvent floues : la doctrine du « dépister tracer isoler » s'applique au cas par cas, rien n'est clair pour les personnels qui ressentent de plus en plus vivement l'abandon de l'institution.

Ainsi, aucun moyen supplémentaire n'est avancé notamment pour endiguer le manque criant de remplaçants pour le premier degré ! Le SNUipp59 a, à ce jour, plus d'une centaine de témoignages d'absences non remplacées, comme à l'école Léo Lagrange d'Armentières où sa classe de moyenne section ne fonctionne normalement qu'à mi-temps depuis le 04 novembre et où son directeur n'a eu que 5 jours de décharge, au lieu de 24. Cette carence implique forcément une dégradation des conditions de travail : une augmentation du nombre d'élèves par classe (parfois des accueils d'élèves par des ATSEM et/ou des personnels en service civique, ou par des stagiaires M1), des tensions avec les familles, des décharges de directeurs non faites, des formations annulées... À ce jour, il nous est remonté que des personnels identifiés comme étant cas contact à risque, recevraient des injonctions à retourner travailler en présentiel dans leurs écoles, faute de remplaçants !

Dans le second degré, la sédentarisation mise en place dans de nombreux établissements engendre davantage de Risques Psycho-Sociaux et des problèmes de surveillance qu'elle ne permet de ralentir efficacement la propagation du virus. La règle de la demi-jauges par classe doit être urgemment et uniformément appliquée dans tous les établissements du secondaire !

Par ailleurs, nous dénonçons aussi la situation dans laquelle se retrouvent les enseignants d'EPS, toujours empêchés d'exercer leur métier. Cela ne peut pas durer : il faut mettre en place de toute urgence de réelles mesures de protection et avancer des moyens supplémentaires pour assurer la continuité du service dans de meilleures conditions de travail pour tous !

De même, la campagne de tests salivaires annoncée par le gouvernement nous pose particulièrement question. Le cadrage ministériel est clair : il faut faire appel aux IDE volontaires. Le SNICS/FSU a interpellé Madame le recteur à ce sujet ce lundi 22 mars. Aucune réponse claire n'a été apportée. Si le rectorat et les DASEN souhaitent compter sur les organisations syndicales pour diffuser ce message de participer aux tests salivaires, il est enfin temps d'ouvrir le dialogue social. Depuis l'annonce des tests salivaires, il n'y a eu aucun appel au volontariat pour les tests salivaires. Pourtant nos collègues sont destinataires d'un mail les informant de la réalisation de tests sur des écoles de leur zone de responsabilité, avec un planning établi, des journées planifiées jusqu'à 4 jours par semaine pour certaines et dans des écoles maternelles sachant que les personnels infirmiers n'ont pas de missions en écoles maternelles ! Nos collègues sont épuisées par ce détournement de nos missions. Et qui est là pour prendre en charge le mal-être, le décrochage scolaire, les soins en l'absence des personnels infirmiers ? Le SNICS/FSU réclame un dialogue social mais aussi une communication claire sur les tests salivaires. Dès maintenant nous nous inquiétons sur la mise en œuvre de la vaccination. Les infirmières EN ne sont pas corvéables à merci. De plus, comment seront choisis les établissements qui bénéficieront de ces tests : des clusters ou des suspicions de clusters ont-ils été identifiés dans certaines zones ou bien cela se fera-t-il sous forme d'échantillonnage, sans prise en compte des remontées du terrain ? La cité scolaire de Roubaix, avec une forte remontée de cas de COVID-19, en a-t-elle été bénéficiaire ? Concernant les tests salivaires, le cadrage ministériel est clair. Et la promesse de vaccinations des enseignants dès "qu'ils le pourront" n'arrive que bien tard, avec des effets attendus pour les vacances d'été. La FSU ne pourra se contenter d'un vague calendrier évoquant « la mi-fin-avril » comme possible date de début de vaccination. Il faut un calendrier ferme, une date claire et rapide de début de vaccination et des modalités précises d'accès à la vaccination. Pour ce qui est de l'ordre du jour de ce CHSCT, en ce mois de mars, qui a vu se dérouler une nouvelle journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous actons positivement l'inscription de ce sujet dans le PAP départemental, un point que la FSU a porté et défendu de longue date. Toutefois, nous continuerons à en surveiller scrupuleusement sa mise en œuvre pour que cela ne reste pas de l'ordre d'une simple annonce, et exigerons à ce sujet des décisions et des engagements fermes de la part notre administration à faire respecter ces mesures dans tous les établissements scolaires. Le chemin à parcourir pour atteindre l'égalité professionnelle au sein de notre ministère est encore long. Les inégalités hommes/femmes sont criantes, tant au niveau salarial qu'au niveau carrière, alors que les métiers les plus précarisés sont majoritairement exercés par des femmes. Ainsi, nous exigeons qu'une étude actualisée soit mise en place dans le département afin d'obtenir des données chiffrées, genrées, sur tous les points figurant dans le plan national d'action Egalité professionnelle et en particulier sur l'occupation des postes à tous les niveaux hiérarchiques et sur les différences salariales constatées.